

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2008

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Thierry KAYSER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
Mme Martine BISSLER	3 ^{ème} adjoint	Mlle Cathy COLONNA	conseillère
M. Serge JAEG	4 ^{ème} adjoint	M. Gérard STOECKLIN	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée		
Mme Marie HINGRE	conseillère		
M. Bertrand RISACHER	conseiller		

Absents excusés :

- M Timothée HINGRE, qui donne procuration à Mme Marie HINGRE
- Mme Annick EHRET qui donne procuration à M. Thierry KAYSER
- M. Joseph GENSBITTEL qui donne procuration à Mme Martine BISSLER

Secrétaire de séance : Mlle MUJOVIC

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2008

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver le dernier rapport du 4 novembre 2008. M. STOECKLIN souhaite préciser que le montant de la subvention versée à l'association Train Thur Doller Alsace doit être mentionnée en montant toute taxe comprise et non hors taxe. Mais une subvention ne peut être ni TTC ni HT.

M. STOECKLIN demande à ce qu'il soit précisé au point 6 du rapport du conseil municipal du 4 novembre 2008 que la facture imputée en investissement porte sur un appareil photo numérique pour les services techniques.

Concernant le point 8 du dernier rapport, il y a lieu de modifier la dernière phrase dans ce sens : la motion est adoptée avec 9 abstentions et 6 votes pour.

2° COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Lors du conseil du 19 août 2008, M. le Maire avait proposé une liste de 6 titulaires et de 6 suppléants. Le directeur des services fiscaux nous rappelle par courrier que les membres de cette commission sont désignés par le directeur lui-même sur la base d'une liste de contribuables, établie en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste des commissaires titulaires est :

Nom	Fonction	Adresse
M. Bernard HIRTH	Président	64A Grand'Rue 68780 Senheim
M. Paul EGLY	Commissaire titulaire	18 rue Bellevue 68780 Soppe le Haut Domicilié hors de la commune
M. Serge JAEG	Commissaire titulaire	7 Rue des Primevères 68780 Senheim
M. Joseph GENSBITTEL	Commissaire titulaire	3 rue du Chêne 68780 Senheim
M. Jean-Marie KIEFFER	Commissaire titulaire	2 rue des Anémones 68780 Senheim
M. Roland MESSERLIN	Commissaire titulaire	1 allée des Ecureuils 68780 Senheim Propriétaire de bois
M. Jean-Jacques ROTH	Commissaire titulaire	4 rue des Vergers 68780 Senheim
M. Guy JORDY	Commissaire titulaire	8 rue des Vignes 68780 Senheim
Mme Geneviève RINGENBACH	Commissaire titulaire	16 rue des Artisans 68780 Senheim
M. Jean-Marie BISSLER	Commissaire titulaire	40 Grand'Rue 68780 Senheim
M. Gérard STOECKLIN	Commissaire titulaire	11 rue du Rossberg 68780 Senheim
M. Marc PERRIN	Commissaire titulaire	5 rue du Muguet 68780 Senheim
M. Thierry KAYSER	Commissaire titulaire	11 rue Soppe le Bas 68780 Senheim

La liste des commissaires suppléants est :

Nom	Fonction	Adresse
M. Patrick BISSLER	Commissaire suppléant	53A Grand'Rue 68780 Senheim
M. Jacques DUTOIT	Commissaire suppléant	68290 Lauw Domicilié hors de la commune
M. Yves EMBERGER	Commissaire suppléant	8 rue St-Georges 68780 Senheim
M. Alain HASSELBACH	Commissaire suppléant	68780 Senheim
M. Jean KIEFFER	Commissaire suppléant	3 rue Centrale 68780 Senheim
M. Roland STARCK	Commissaire suppléant	8 rue du Chêne 68780 Senheim
M. Marcel MATTAUER	Commissaire suppléant	2 rue Kattenbach 68780 Senheim Propriétaire de bois
M. Bertrand RISACHER	Commissaire suppléant	7 A Rue de Mortzwiller 68780 Senheim
Mlle Cathy COLONNA	Commissaire suppléant	1 Rue du Vergers 68780 Senheim
M. Marc ALTER	Commissaire suppléant	20 rue Louis Bian 68780 Senheim
Mme Marie HINGRE	Commissaire suppléant	3 A rue de Mortzwiller 68780 Senheim
Mme Annick EHRET	Commissaire suppléant	2 Rue des Charbonniers 68780 Senheim

Le conseil approuve cette proposition de liste avec 14 voix pour et une abstention.

3° VOIRIE

M. le Maire précise que pour les travaux de voirie, l'équipe municipale actuelle est partie sur les projets qui avaient été budgétisés par le précédent conseil (Rue Neuve, Rue Louis Bian).

EDF avait procédé à une visite des lieux et avait recommandé d'effectuer les demandes de subvention très rapidement. Selon eux, il était judicieux d'entamer cette opération par la tranche une. La demande de subvention s'est donc faite sur cette première tranche.

Un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été lancé pour cette première tranche. Les candidatures ont été examinées par le responsable du marché, M. le Maire.

Il en ressort que le cabinet AGE a été retenu avec un chiffrage à 24 312 € (2% du montant des travaux). Les autres concurrents proposaient leurs prestations à 30 390 € pour SETUI (3%) et IVR pour un montant de 50 650 € (5%).

Les références d'AGE sont sérieuses avec un effectif relativement élevé de 26 salariés, contrairement à IVR, qui lui, travaille seul.

M. KAYSER intervient et demande au Maire qui a décidé de cet ordre de priorité des rues ? Pour lui, ce n'est certainement pas le conseil. Il avait été demandé par certains conseillers lors du précédent conseil de réaliser les travaux non par tranche mais par rues jugées prioritaires en raison de leur état.

Pour M. KAYSER, ce point devait être débattu en commission, ce qui n'a pas été le cas, il rajoute qu'il désapprouve totalement cette manière de faire de la nouvelle municipalité.

M. KAYSER précise que la priorité des Sentheimois n'est pas le nombre de câbles qui traversent leurs rues mais davantage leur état.

Il rajoute que le chiffrage de ces travaux est conséquent, il se demande comment vont-ils pouvoir être financés.

M. le Maire rappelle à M. KAYSER que Comité Consultatif d'urbanisme s'est bien réuni pour discuter de ces travaux et que personne ne s'est opposé à cet ordre.

M. KAYSER demande que le conseil municipal vote à bulletin secret si oui ou non il est d'accord pour un programme d'enfouissement des réseaux par tranche.

M. le Maire pose alors cette question au conseil, êtes-vous favorable à une réalisation des travaux par tranche ?

Les résultats sont :

- 6 votes non
- 8 votes oui
- 1 abstention

La proposition de réaliser les travaux par tranche est donc approuvée par le Conseil avec 8 votes pour.

Concernant la Rue de la Gare, M. KAYSER n'est pas favorable pour une reprise par la commune de cette rue.

M. MESSERLIN précise qu'il a été demandé au Conseil Général de remettre à niveau cette rue et non de la reprendre. L'enfouissement des réseaux, quant à lui, reste à la charge de la commune.

Mme BISSLER demande des précisions quant aux travaux d'EDF ; M. MESSERLIN précise que les travaux d'EDF vont jusqu'au tableau des particuliers. Mme BISSLER met alors en garde les élus sur le risque d'un refus des particuliers pour la traversée de leur propriété pour accéder au tableau.

M. le Maire rappelle qu'une grande campagne de sensibilisation des habitants sera réalisée lors de réunions publiques et que ce travail sera l'une des missions du maître d'œuvre.

Pour la réalisation de la 2^{ème} tranche, il faudra y inclure l'étude sécuritaire de la Grand'Rue qui avait alors été réalisée il y a plus de 10 ans. Une réactualisation de cette étude est nécessaire. Le Conseil Général subventionne ce type d'étude.

La mission du cabinet chargée de l'étude sera de :

- procéder au comptage des véhicules
- d'examiner les points dangereux

- proposer des solutions sur ces points dangereux

M. KAYSER met en garde sur le choix du cabinet, l'ADAUHR n'ayant pas donné satisfaction à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach sur le projet MARPA.

M. le Maire demande aux conseillers de voter pour une réactualisation de cette étude. Elle est approuvée à l'unanimité.

M. RISACHER demande que la Commission sécuritaire soit réunie une fois le prestataire retenu.

4° CREATION D UN BUDGET ANNEXE POUR LE FUTUR LOTISSEMENT

M le Maire rappelle que le nom attribué par l'ancienne mandature au futur lotissement communal situé le long du Chemin de fer est Stribich. Il demande aux conseillers d'approuver cette appellation définitive du lotissement.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette décision.

Il demande par ailleurs aux conseillers pour pouvoir engager des opérations afférentes à ce lotissement d'approuver la création d'un budget annexe.

Ce budget annexe est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

M. RISACHER intervient pour préciser qu'au dernier conseil municipal, il avait été demandé de réunir la commission lotissement. Or cette dernière ne s'est pas réunie. M. le Maire propose la date du 13 janvier. Un plan de l'avant projet devra être remis à chaque membre de la commission.

M. RISACHER déplore que le choix du maître d'œuvre ait déjà eu lieu.

5° DECISION MODIFICATIVE N° 3

Suite aux différentes décisions prises par la municipalité et à la demande du trésorier de limiter l'utilisation des comptes du chapitre 23, M. le Maire propose les modifications suivantes au budget primitif 2008 :

Décision modificative n° 3								
020	I	D	-	36 000,00	202	I	D	36 000,00
2111	I	D	-	30 000,00	2113	I	D	18 000,00
231303	I	D	-	90 000,00	21311	I	D	90 000,00
231377	I	D	-	22 000,00	2158	I	D	2 000,00
					2184	I	D	10 000,00
					231579	I	D	22 000,00
TOTAL	I	D	-	178 000,00		I	D	178 000,00

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications comptables présentées sur le tableau ci-dessous.

6° APPROBATION DE LA CREATION D UN PLAN LOCAL D URBANISME

La commune de Senheim dispose d'un POS approuvé le 27 juillet 1982, révisé le 28 octobre 1994 et modifié le 29 novembre 2001.

Bien que le POS conserve son existence légale en application des dispositions de la loi SRU modifiée, il est aujourd'hui nécessaire de le réviser afin de l'adapter aux évolutions et mutations de la commune et de revoir certains éléments du plan d'aménagement traduit dans le POS.

Une première délibération a été prise le 19 août 2008 pour la prescription de la révision du POS en vue de sa transformation en PLU, approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Les crédits pour cette opération sont inscrits à la section d'investissement du budget 2008.

7° ACTIVITES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE DES ENTREES DE LA PISCINE

M. le Maire informe les conseillers que le ministère de l'éducation nationale a précisé et ce depuis 2007, que l'activité piscine est obligatoire dans les programmes scolaires.

Les parents ont donc demandé que cette activité soit prise en charge par la commune.

Le coût de l'entrée est de 1,30 € par séance pour 100 enfants avec une dizaine de séances, le coût global s'élève à 1 300 € par année scolaire.

M. STOECKLIN rappelle que cette prise en charge concerne les enfants de la commune.

Les conseillers votent à l'unanimité la prise en charge par la commune des frais de piscine des élèves de l'école élémentaire.

8° SPECTACLE DE NOEL

Chaque année, la commune offre à Noël un livre aux enfants d'une valeur de 6 à 7 € et un petit goûter.

A cela s'ajoute 2 € supplémentaires pour le spectacle de Noël

M. le Maire propose d'inclure l'ensemble de cette participation sur une seule ligne budgétaire pour éviter d'avoir à voter ces 2 € chaque année.

M. le Maire demande aux conseillers de voter cette participation supplémentaire de 2 € par enfant et de l'inclure dorénavant sur une seule et même ligne budgétaire.

Les conseillers adoptent à l'unanimité cette proposition.

9° BATIMENT FELLMANN

M le Maire cède la parole à M. MESSERLIN sur ce dossier qui rappelle les faits :

- estimation des domaines à 290 000 €
- deux entreprises intéressées AFFULOC et EHRET.

Le bâtiment serait acheté par la commune qui en rétrocéderait une partie aux entreprises. Il a été demandé à l'ADAUHR dans le cadre de son aide gratuite aux collectivités de faire une proposition de plan d'aménagement des ateliers ainsi qu'un règlement de copropriété. Le terrain restera propriété de la commune afin d'éviter pour la commune en cas de faillite d'une entreprise d'être dépossédée des terrains. Ces modalités seront clairement définies dans le règlement de copropriété. Il est même envisagé d'inclure dans l'acte de vente avec les entreprises une clause de rétrocession à la commune en cas de faillite de l'entreprise.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'achat du bâtiment Fellmann pour y installer les ateliers municipaux et d'exercer son droit de préemption si nécessaire.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition.

Le conseil municipal propose de faire une offre à 200 000 €. Au-delà de 250 000 €, il faudra l'accord du conseil municipal. Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition.

10° POINTS SUR LES DELEGATIONS EXTERIEURES

Intervention de Mme BISSLER

Réunions GERPLAN du 20 novembre 2008

Tous les maires de la vallée étaient conviés à cette réunion. L'objectif de cette rencontre était de présenter tous les points élaborés par le comité de pilotage. Dans les prochains mois un programme d'actions sous forme de fiches sera diffusé à l'ensemble des maires qui devront valider et hiérarchiser tous les points.

Une exposition sera réalisée en janvier pour sensibiliser la population.

Conseil d'administration de la Maison de la Géologie du 24 novembre 2008

Le président est satisfait du travail réalisé par le nouvel animateur.

Depuis son arrivée, ils ont constaté une augmentation de la fréquentation.

Pour la saison 2009, il est prévu de mettre en place des offres ciblées pour les primaires, collèges et lycées + organisation de classes vertes.

Pour mettre en place tout ce dispositif, il faut organiser une large publicité.

Commission de sécurité du jeudi 27 novembre 2008 à COLMAR

Un avis favorable a été transmis par la commission de sécurité réunie le 27 novembre 2008 pour l'exploitation de l'AMOS et de l'hôtel restaurant le Vieux Tilleul sous réserve de réaliser certaines prescriptions mentionnées dans les rapports.

Intervention de Mme NAEGELEN

Réunion des restaurateurs et hôteliers le 27 novembre 2008

Les professionnels de l'hôtellerie ont rappelé la problématique actuelle : ils demandent à ce que les heures de fermeture soient respectées notamment pour les manifestations qui se déroulent dans les salles polyvalentes. Les ouvertures abusives constituent une concurrence déloyale. Les consommateurs choisissent très souvent d'organiser leurs manifestations dans une salle polyvalente au détriment d'un établissement tenu par un professionnel au simple motif qu'ils pourront rester dans la salle polyvalente au-delà des heures légales de fermeture.

C'est cette différence de traitement due au laxisme des autorités compétentes que ces professionnels dénoncent.

Réunion du Conseil d'Ecole de la maternelle

Mme NAEGELEN rappelle certains travaux à effectuer :

- sol de la salle de jeux et plafond
- renforcer l'isolation de certaines salles de classe

M. le Maire précise que ces travaux doivent faire l'objet d'un large chantier et il faudra constituer un groupe de réflexion pour ces travaux.

Mais avant tout, un bilan énergétique sera réalisé

Intervention de M. RISACHER

Réunion Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

- ✓ Chantier MARPA : inauguration à Pâques
- ✓ COSEC une solution est en cours concernant son financement
- ✓ Zone industrielle : fouilles archéologiques terminées et parcelles en cours d'acquisition

Intervention de M KAYSER

Syndicat intercommunal assainissement

- Des difficultés persistent avec le maître d'ouvrage de la station d'épuration. Le syndicat va retenir les 130 000€ de cautionnement pour financer les travaux restant à faire.
- Les travaux effectués à Sentheim par SETUI ont engendrés des surcoûts
- AGRIVALOR : tous les déchets iront en compostage jusqu'au 31 janvier, puis il y aura un appel d'offres.
- Lancement d'une étude de branchement chez les particuliers, entreprises et artisans (durée de l'étude 2 ans).
- Busage du canal jusqu'au déversoir d'orages, M. KAYSER rappelle qu'il n'était pas possible de déverser la conduite d'eau dans la Doller car celle-ci se trouve 3 m plus haut que la conduite.
- Lotissement Stribich : un courrier du syndicat a rendu attentif la mairie sur la présence d'une canalisation dans la Rue du Chemin de Fer au diamètre insuffisant si de nouvelles habitations se créent suite à la réalisation du lotissement
- Lors des travaux d'enfouissement des réseaux, le syndicat n'interviendra qu'en cas de nécessité pour le changement des canalisations.

Intervention de M. STOECKLIN

Enfance Doller

Dissolution des 2 structures Enfance Doller et CSCM à la fin du mois de décembre.

L'ensemble de l'actif et du passif des 2 structures est transféré à Créaliance.

Cette nouvelle structure a un effectif de 106 salariés, un des premiers employeurs de la Vallée.

Commission économique du Pays Thur Doller

Création d'un bâtiment NTIC ; lieu d'information et d'accueil des entreprises qui va créer une nouvelle dynamique économique.

A Cernay : développement fort de certaines zones d'activités économiques principalement axées sur les énergies renouvelables et le développement durable.

Création d'une cyber base d'emploi

M Le Maire informe les conseillers que le Pays Thur Doller a suivi la même position que les communes concernant la création d'un syndicat.

M STOECKLIN informe les conseillers qu'à compter du 01/01/2009 sera instauré la taxe sur la tonne transportée par voie routière. C'est ce qui explique la position plus favorable des entreprises sur le transport ferroviaire.

11° INFORMATIONS

Intervention de M. PERRIN

- Chantier secrétariat

Réception de l'ensemble des devis

Le coût est de 66 000 € mobilier compris, il, manque encore le devis relatif au doublage du mur.

- Site internet

630 € pour la conception du site

Location et hébergement 38 € /mois

Possibilité de mise à jour du site par le secrétariat par le biais d'un logiciel d'une valeur de 210 €

M. STOECKLIN demande si les moyens informatiques ne vont pas changer ? M. PERRIN avait fait une demande de serveur auprès de la CCDVS pour l'ensemble des communes de la Vallée. M. RISACHER est chargé de reposer cette question auprès de la CCDVS.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la création d'un site de la commune.
Les conseillers approuvent avec 13 voix pour et 2 abstentions.

12° DIVERS

Intervention de Mme NAEGELEN

- Demande d'aide sociale

Une femme habitant Sentheim gagne 735 € sous forme de chèque emploi service, elle doit payer un loyer de 375 € et la CAF lui verse un montant de 285 €. Elle était en maladie pendant 2 mois et donc a touché un salaire moindre pendant cette période ce qui la empêchait de régler ses 2 derniers loyers. Elle vit avec son fils qui lui est en recherche d'emploi

Mme NAEGELEN propose de l'aider en versant 2 mois de loyers, soit sous forme d'aide soit sous forme de prêt.

M. KAYSER propose que le locataire s'arrange directement avec le propriétaire.

M. le Maire propose de faire l'intermédiaire entre les deux afin de proposer un étalement des paiements du loyer.

M. MESSERLIN propose à Mme NAEGELEN d'envoyer son fils à la Mission Locale, organisme chargé de suivre les jeunes en difficulté de recherches d'emploi.

- Préparation de la Fête de Noël :

Mme NAEGELEN propose aux conseillers de s'inscrire dans le tableau d'organisation du service le jour du repas de Noël.

Intervention de M. STOECKLIN

- Il souhaiterait connaître les modalités définies entre la CCDVS et Est vidéo pour les réseaux câblés.

Intervention de M. RISACHER

➤ Il rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2008, il était prévu de prendre un arrêté sur la propreté, M. PERRIN en charge de ce dossier, précise que cet arrêté est en cours.

- Concernant les éco-points :

Dans les projets d'aménagement de ces éco-points, il faudra y inclure un panneau indiquant les horaires d'ouverture.

➤ Pour avancer sur le projet du Conseil Municipal des Jeunes, une réunion de la commission jeunesse devra se tenir prochainement. Le président de cette commission sera élu lors de cette séance.

➤ Pour les frais de déplacement des apprentis : le CFA rembourse au jeune ses frais à raison de 4 centimes par kilomètre sur le nombre d'allers et retours réalisés par semestre. Un premier remboursement devrait avoir lieu fin janvier.

➤ Il a été signalé à M. RISACHER que le chemin longeant la chapelle Sainte Anne est dans un état déplorable suite au dépôt par l'entreprise Fellmann de gravats à proximité.

Intervention de M. MESSERLIN

- Forêt :

M. MESSERLIN informe les conseillers que M. FARNY ne s'occupera plus à compter de 2009 de la forêt communale de Sentheim, il sera remplacé par M. NAUDIN.

Adhésion au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières en Alsace : M. MESSERLIN propose aux conseillers d'adhérer à cette structure qui engage la collectivité à pratiquer une gestion forestière durable et qui proscrit l'emploi de boues d'épuration et limite aux cas d'extrême nécessité l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques.

Cette adhésion est conditionnée au respect du cahier des charges et au versement d'une cotisation de 0,11 € par hectare et par an et 10 € de frais de dossier (forfaitaire pour 5 ans).
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce programme.

➤ Vente de bois :

Bois d'industriel en Long (BIL) en vente le 16 décembre 2008, si la commune ne trouve pas d'acheteurs, la commune pourra vendre à des repreneurs au prix de 32 € le m³.

Les conseillers n'ayant plus de question à poser, M. le Maire lève la séance à 23h15.



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2008

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
BISSLER	Martine	3ème Adjoint		
JAEG	Serge	4ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Municipale Déléguée		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal	ABSENT	
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal	ABSENT	
EHRET	Annick	Conseillère Municipale	ABSENT	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		